

COMMUNIQUE DE PRESSE

Boulogne-Billancourt,
le 13 février 2025



Conférence de presse annuelle de Phyteis

« POUR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE ADAPTÉ AUX ENJEUX DE SOUVERAINETÉ ET DE COMPÉTIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION »

Phyteis a tenu sa conférence de presse annuelle ce jeudi 13 février, dans une période particulièrement tendue pour les agriculteurs, plus que jamais confrontés à l'injonction contradictoire de produire mieux -et autant- avec de moins en moins de moyens à leur disposition pour assurer la protection de leurs cultures. Et ce, dans un contexte de compétition internationale inégale et de dérèglement climatique dont leurs cultures sont les premières victimes.

Alors même que des décisions importantes vont être prises au niveau national et européen, il était donc important pour Phyteis de faire entendre la voix de ses adhérents pour soutenir une agriculture en transition depuis de nombreuses années vers un modèle raisonné. S'appuyant sur des pratiques vertueuses (protection des sols, rotation, couverts végétaux etc.) le modèle combinatoire participe pleinement à cette transition agroécologique. Il est donc urgent de construire un cadre législatif capable de garantir notre souveraineté et notre compétitivité agricoles et alimentaires.

Phyteis confirme la baisse structurelle des volumes de ventes à la distribution depuis 20 ans et la part croissance des substances UAB et du biocontrôle

En France, **48 491 tonnes** de matières actives ont été vendues par les adhérents de Phyteis à la distribution en 2023 contre 64 898 tonnes en 2022, confirmant **une baisse structurelle observée depuis plus de 20 ans**. Le volume des ventes à la distribution a ainsi reculé de **38,3 % depuis 2008**, année de lancement du plan Ecophyto, et de **59,8% depuis 1999**.¹

Ce résultat s'explique par un recours moindre aux produits phytopharmaceutiques de synthèse mais également par le développement des matières utilisables en agriculture biologique (UAB) et en biocontrôle. **Près d'un tiers (30%) des volumes de substances actives vendues à la distribution en 2023 sont représentées par les UAB**, dont la part a augmenté de près de 8%, depuis 2010.

Les adhérents de Phyteis ont réalisé en 2024 **un chiffre d'affaires total de 2,2 milliards d'euros contre 2,4 milliards d'euros en 2023 (-9,16%)**. Sur un an, la répartition des ventes de matières actives phytopharmaceutiques reste également stable en valeur, avec 41,8% de produits herbicides, 32,3% de produits fongicides, 15,7% de produits divers et 10,1% de produits insecticides vendus en 2024. **La part de chiffre d'affaires de la filière issue du biocontrôle a augmenté de 70% depuis 2018 pour atteindre, en 2024, quasiment 6%**.

Le développement d'une approche combinatoire de la protection des cultures performante passe par l'intégration de certaines priorités dans les réglementations françaises et européennes

Les fabricants de produits et de solutions de protection des cultures sont engagés auprès de toutes les agricultures dans le développement d'une approche dite « combinatoire », qui réunit





4 familles de solutions complémentaires et indissociables pour lutter contre les bioagresseurs : l'**agronomie digitale**; la **bioprotection**; les **biotechnologies** et la **phytopharmacie**, utilisée de façon ciblée lorsqu'aucune alternative efficace n'est disponible.

Les adhérents de Phyteis font cause communes afin de développer cette approche durable et de maximiser ses bénéfices pour les agriculteurs, dans le cadre des initiatives parlementaires, des projets gouvernementaux et de l'élaboration de la réglementation européenne.

Concernant la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, les adhérents de Phyteis s'accordent autour de trois priorités.

La fin des distorsions de concurrence. L'équité entre agriculteurs européens est une nécessité pour garantir leur compétitivité et la souveraineté alimentaire. « *Il est impératif que les agriculteurs français disposent des mêmes solutions que leurs homologues européens* » a martelé Yves Picquet, Président de Phyteis.

L'abrogation de la séparation du conseil et de la vente. « *Favoriser la recherche et le développement de solutions innovantes pour retrouver de la compétitivité est une nécessité* », a précisé Yves Picquet. « *Aujourd'hui, des outils performants existent pour favoriser la diminution de l'empreinte agricole. Pour cela, il est nécessaire de donner également aux producteurs de produits phytopharmaceutiques les moyens de participer au déploiement de l'innovation, en lien avec leur expertise, en leur permettant de proposer du conseil et des solutions intégrant outils d'aide à la décision, produits phytopharmaceutiques et biosolutions* ».

La création d'un conseil d'orientation des produits phytopharmaceutiques pour enrichir l'excellent travail d'inventaire réalisé par le comité des solutions. Notre objectif est de fluidifier la procédure d'instruction des dossiers, tout en respectant le cadre européen harmonisé, pour faire en sorte que les innovations arrivent le plus vite possible sur le marché. Phyteis est attaché à une évaluation indépendante des produits phytopharmaceutiques réalisée par l'Agence de sécurité sanitaire (ANSES) sur la base d'une analyse scientifique rigoureuse des risques, prédictible, proportionnée.

Enfin, au plan européen, Phyteis appelle à la reprise urgente du processus réglementaire sur les biotechnologies (NGT), en cohérence avec les faits scientifiques et les réglementations internationales existantes.

« *Il s'agit de mettre un terme aux menaces que le statu quo et les incertitudes actuelles notamment sur les questions de traçabilité, d'étiquetage et de brevets, font peser sur ces technologies plus que prometteuses, au détriment des agriculteurs* », remarque Yves Picquet. « *Cette réglementation doit permettre d'éviter les distorsions de concurrence avec le reste du monde, lever les freins relatifs aux perspectives de R&D et réduire les contraintes à l'obtention de la mise en culture des NGT pour que les agriculteurs disposent enfin des outils nécessaires à une agriculture compétitive et durable.* ».

Le 14 février, une réunion des ministres européens pourrait permettre une avancée décisive. En cas d'accord, une proposition de texte réglementaire pourrait voir le jour d'ici six mois, ouvrant la voie à une application dès 2026.

¹ Les volumes de ventes de matières actives vendues à la distribution sont issus des déclarations annuelles des adhérents de Phyteis, qui représentent environ 90 % du marché français des produits phytopharmaceutiques à usage agricole en valeur. Ces volumes correspondent aux quantités de matières actives contenues dans les produits et solutions achetés par les distributeurs et à destination des agriculteurs.





Retrouvez Phyteis au Salon de l'Agriculture :
Du 22 février au 2 mars, Hall 4 – Allée B, Stand 145



CONTACT PRESSE

Mathilde Davadant Courtier
07 89 52 72 86 - mdc@alquiercommunication.fr

À propos de Phyteis

Phyteis, organisation professionnelle, fédère, en France, 18 entreprises qui accompagnent les agriculteurs en proposant une approche combinatoire de protection de leurs cultures grâce à l'agronomie digitale, aux biotechnologies, aux biosolutions (biocontrôle et biostimulants) et à la phytopharmacie.

La protection des plantes se place au cœur des enjeux contemporains. Elle participe de la consolidation de la souveraineté alimentaire française et européenne tout en œuvrant pour une transition agroécologique.

Notre conviction, c'est qu'une agriculture durable et responsable doit réconcilier le maintien de la compétitivité de nos productions et les investissements de long terme dans l'innovation, la recherche et le développement de nouvelles solutions.

Pour plus d'informations / www.phyteis.fr



Protéger les cultures
Protéger le futur